

Lutte contre la corruption : Des parlementaires se mobilisent pour la bonne gouvernance



Moraliser la vie publique et faire avancer la transparence, l'éthique, la redevabilité et l'intégrité dans la gestion de la République, telles sont les actions retenues ont-ils fait savoir à la faveur de l'atelier d'orientation et de mise en place de l'Apnac-Congo, tenu le 20 juillet à Brazzaville.

« La corruption menace sérieusement l'État de droit, la stabilité et la sécurité de la société, ainsi que l'équité de la répartition des ressources en ébranlant les valeurs et institutions démocratiques fondamentales et en compromettant le développement social,

économique et politique ainsi que l'exercice des droits de l'homme », a déclaré José Cyr Ebina qui a été élu par consensus pour présider aux rênes de cette organisation.

À travers leurs missions constitutionnelles de légiférer, de contrôler et de représenter le peuple, les parlementaires se mobilisent afin de jouer pleinement leur rôle de catalyseur. *« Aujourd'hui, il est indéniable que la corruption affecte tous les rouages de l'État. Quelle que soit la forme considérée, la corruption constitue un obstacle au développement socio-économique de la nation et à l'instauration de l'État de droit. Elle mine la confiance du citoyen dans les institutions publiques, projette une image négative du pays à l'extérieur et décourage les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers. Elle fausse les règles du jeu démocratique et de l'économie de marché et elle est coûteuse pour la société », a fait savoir vice-président de l'Apnac-RDC, Baptiste Kumassamba.*

Que faire concrètement ?

« Le combat contre ce fléau passe par la mise en œuvre d'une législation juste, appliquée de manière égalitaire, une grande sensibilisation de l'opinion publique et un contrôle efficace de la gestion de la chose publique », a indiqué Baptiste Kumassamba.

Les objectifs définis sont nombreux : contribuer à l'amélioration et au renforcement du cadre légal et institutionnel ; d'encourager le public à dénoncer les actes de corruption ; de promouvoir et instaurer la transparence, le contrôle et l'obligation de rendre compte ; de renforcer et développer les capacités des parlementaires en matières de lutte contre la corruption. Ainsi, l'implication des institutions nationales de lutte contre la corruption, du gouvernement et du Parlement est souhaitée dans la lutte contre ce fléau.

Malgré l'installation d'un bureau exécutif national, beaucoup reste encore à faire. Cependant pour plus d'efficacité, le Congo se doit non seulement d'établir un cadre référentiel légal, mais également d'adhérer, hormis ses initiatives internes, aux instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption, notamment la convention des Nations unies contre la corruption et le protocole de la SADC.

Josiane Mambou Loukoula

Légendes et crédits photo :

Photo: Le présidium au cours de l'atelier